

## Synthèse atelier 5

### *Directeur de conservatoire, comment s'emparer de cette question ?*

*Témoignage : Alain Bonte – Animateur : Xavier-Romarc Saumon – Scribe : Sophie Kipfer*

*Invité à tenir le rôle de « témoin », Alain Bonte a d'emblée situé le cadre son intervention, pensée comme un témoignage destiné à ouvrir le débat, et surtout pas comme un « modèle ». Malgré une expérience déjà confirmée au conservatoire de musique et de danse des Landes<sup>1</sup>, c'est en effet la notion de recherche et de laboratoire qu'il a volontiers mise en avant.*

*Au-delà du contexte particulier du CRD des Landes qu'il a brièvement évoqué, il a retracé la démarche menée par le conservatoire dans le domaine de l'accueil des publics handicapés, et projeté une courte vidéo illustrant une des actions conduites. Son exposé était traversé par diverses questions propres à susciter les échanges : formation, aménagements, droit à l'expérimentation et à l'échec, temporalité, liens internes et externes, communication, recrutements...*

#### De l'envie à l'action

- Une loi, mais **une idée qui ne va pas de soi**

La Loi de 2005 concerne à la fois de l'accessibilité du cadre bâti et de l'offre.

Celle du cadre bâti relève de la responsabilité des élus. Même si ceux-ci demandent parfois conseil au directeur, certains peuvent se montrer sceptiques sur la nécessité d'aménager des équipements spécifiques pour des élèves porteurs de handicap (« Pourquoi ? Vous en avez ? », demande un maire à Alain Bonte qui l'interpelle à ce sujet).

L'accessibilité de l'offre relève de l'établissement d'enseignement artistique. Là encore, pour construire l'offre, il faut pouvoir s'appuyer sur une équipe éducative, laquelle, pour diverses raisons, peut se montrer désemparée, sceptique, voire méfiante.

Alain Bonte résume avec humour cette situation sous forme de question paradoxale : **comment proposer à un public qui n'existe pas une offre de formation avec des enseignants qui ne veulent pas la donner ?**

- De l'importance de **personnes clés** (en interne ou partenaires externes) -

C'est souvent une personne particulière qui va être déterminante dans la mise en œuvre du projet et qui va généralement en être le (la) référent.e au sein de l'établissement. La connaissance du handicap mais surtout le militantisme sont pour cela déterminants.

- Travailler avec le **milieu médico-social**

Dans le milieu du handicap, pas facile de savoir à qui parler. C'est un moyen de « trouver » le public, de faire un premier pas.

---

<sup>1</sup> En 2014, le Conservatoire des Landes a obtenu le prix de l'enseignement musical pour les actions en faveur des publics en situation de handicap.

Nécessité de se familiariser avec une organisation très complexe, des sigles nouveaux (. IME, SAMSAH, ITEP<sup>2</sup>.... (Noter que la difficulté existe aussi dans l'autre sens).

### De l'envie de faire au savoir-faire

- **Convaincre** les enseignants que cela fait partie de leurs missions, et qu'ils restent des enseignants (et non des thérapeutes, ni des animateurs).

Vaincre la peur, **rassurer**

Accorder le droit à l'erreur. « *On a une obligation de moyens mais pas une obligation de réussite* ».

*« Il y a des handicaps difficiles, évolutifs (qui ont une issue fatale), ou repoussants : on n'est pas obligés de s'impliquer dans toutes les situations ».* Pas de défi impossible.

Caractère non obligatoire.

*« Au CRD des Landes, on a commencé avec les volontaires. Aujourd'hui, une petite trentaine de profs sont impliqués. Plus personne ne se risque à dire qu'il ne faut pas le faire ».*

Noter que le milieu soignant souffre des mêmes incertitudes que nous (exemple de l'enfant qui se met à danser alors que le milieu médical ne parvenait pas à le faire bouger).

**Se former**

Chaque cas est unique, spécifique. « *Le handicap, c'est comme les champignons, il y en a toujours un que tu ne connais pas* ».

Dans ce contexte, les formations ont leurs limites.

Elles servent à libérer, rassurer, mais pas à donner des recettes.

Au CRD des Landes, un « groupe d'analyse des pratiques » constitue une alternative (ou un complément) aux formations. Chaque trimestre, chacun y exprime ce pourquoi il se sent à l'aise ou au contraire en difficulté. Ceux qui gagnent en aisance viennent moins ensuite.

### Les propositions

Les témoignages ont montré des **situations diverses** : cours adaptés ou inclusifs, fonctionnement en interne ou avec partenaires, traitement au cas par cas ou de façon structurée.

Dans tous les cas, accueillir des élèves en situation de handicap demande des **aménagements** : sortir des cursus habituels, avoir du matériel.

Des exemples :

- Dispositif « musique et mouvement », pour la petite enfance.
- Exemple de création d'un cours de danse spécifique, ouvert aussi aux élèves ordinaires.
- Profs en binômes ou trinômes : permet de développer des compétences.
- Utilisation d'outils (au CRD des Landes : structure Baschet, Bao Pao, orgue sensoriel ) -Exemple cité d'une école d'ingénieur grenobloise qui conçoit du matériel spécifique.

Des suggestions :

- Enrichir les propositions en menant des partenariats avec des compagnies

---

<sup>2</sup> SAMSAH : service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Et des questions... qui en amènent d'autres :

- Inclusion ou propositions spécifiques ?  
Débat sur la notion de « ghetto ». Il est fait remarquer que ce qui peut apparaître comme un « ghetto » n'est pas forcément vécu comme tel (exemple de la classe de danse pour les garçons, qui leur permet d'entrer dans une activité connotée féminine)  
Pour Alain Bonte : ce n'est pas le professeur qui décide d'un cursus adapté, mais les parents. Mais certains sont dans le déni.
- Le cours individuel (particulier) vs cours collectif :  
Le cours individuel peut sembler une réponse à une situation individuelle, personnalisée. Est-il plus difficile ou non de trouver des ressources dans un contexte collectif ?  
Remarques des participants :
  - *La difficulté du cours collectif apparaît dans la durée.*
  - le collectif est plus compliqué : oui, *mais quand ça marche, qu'est-ce que c'est bien !*
- Quelle porosité entre cursus adapté et cursus traditionnel ?  
Au conservatoire des Landes, certains commencent dans un cursus adapté et rejoignent cursus ordinaire.
- Quid des différences et handicaps « non visibles » ?  
Sont cités différentes formes de handicap qui ne sont pas toujours facilement identifiés (identifiables), et sont parfois des différences de vécu :
  - Certains handicaps comportementaux
  - Enfants qui ont vécu des situations terribles (guerre).  
Exemple d'un travail mené avec des enfants victimes du déracinement. Partenariat très fort avec l'EN. Encadrement renforcé, et horaires renforcés (4h hebdo). Pose la question des moyens. Parfois même des PEA hors classe. Expérimentation transdisciplinaire (musique, danse, théâtre), avec obligation de mesurer les incidences sur l'ensemble de l'établissement.
  - Enfants vivant dans la précarité  
Un enfant sur 5 ne mange pas trois repas par jour. Comment pratiquer la danse, musique, théâtre quand on n'a pas la possibilité de se nourrir ? Ces enfants ne sont pas ceux qui poussent la porte de l'école de musique.
- Question des assistants types AVS (« assistants de vie scolaire », à l'Éducation nationale), pour être simplement à côté de l'élève. Pose la question des moyens budgétaires. Faire appel au bénévolat pose un problème éthique vis-à-vis des métiers.

### Des effets collatéraux positifs

Accueillir les personnes « hors norme », c'est être prêt à proposer des formats diversifiés : d'une formule à l'autre, **rien n'est figé** - ni dans les propositions, différentes selon les cas, le nombre, etc., ni dans les parcours proposés (certains rejoignent d'ailleurs des parcours ordinaires)

Mais c'est aussi s'ouvrir à des **évolutions plus générales** : « *quand on trouve des solutions pour des situations liées au handicap, beaucoup de choses évoluent pour les autres élèves aussi* » (écho à l'intervention d'Yves Jeanne).

Exemple au conservatoire de Landes : une situation d'incompréhension entre un jury et l'équipe pédagogique au cours d'un examen de violon de fin de cycle 1 auquel se présentait une élève handicapée, a engendré une réflexion globale sur le sens de ces examens et entraîné non seulement la suppression de la notion de cycle pour les cursus adaptés, mais la **suppression totale des examens de fin de cycle pour l'ensemble des élèves**.

### La question du coût

Pour Alain Bonte, il n'y a généralement pas un sou de plus pour accueillir les élèves handicapés (qui coûtent a priori plus cher, pour des raisons d'encadrement).

En revanche, lorsque le conservatoire des Landes mène des actions vers des structures médico-sociales, elles sont financées par ces dernières.

La plupart des témoignages recueillis va dans le même sens. C'est parfois la rencontre avec des personnes concernées qui permet, par un jeu de relations, de débloquer des aides.

Informé : **faire connaître** ce qui est fait, pour que les personnes en situation de handicap sachent que le conservatoire leur est ouvert.

Inscrire l'accueil de handicapés dans le projet d'établissement témoigne d'une démarche volontariste, mais qui reste peu visible.

Difficulté de concevoir un document de communication, car les propositions sont mouvantes.

La communication de personne à personne est plutôt efficace.

### **Le conservatoire de musique et de danse des Landes**

Un CRD réellement départemental, avec 17 lieux de cours dans un département vaste (1h30 entre les extrêmes)

Syndicat mixte depuis 1984 (conseil départemental + 10 communes et 4 communautés de communes)

1850 élèves - 100 enseignants - 35 disciplines (musique, danse)

#### [Des actions dans le domaine du handicap](#)

**Musique** : Patrick Guillem coordonne l'action handicap. Il assure le suivi de l'ensemble des **cursus adaptés** afin d'organiser ceux-ci et d'ajuster les dispositifs notamment de compensation.

Il dispose d'une décharge de 2h hebdomadaires pour tout ce travail.

**Danse** : un atelier « danse adaptée » (cours *handidanse*) est conduit par une enseignante diplômée en Art-Thérapie

Les effectifs sont fluctuants (11 élèves au départ, puis 9... aujourd'hui 44)

En plus des parcours adaptés, des **actions de sensibilisation** sont menées en collaboration avec les établissements spécialisés des Landes afin de favoriser l'accès aux pratiques culturelles des publics empêchés.

Exemple (vidéo) : [tots amassas](#) (=tous ensemble), bal gascon réunissant les résidents du foyer Lestang de Soustons, les élèves de musique traditionnelles du conservatoire et la chorale de Soustons.